



UNIVERSITE DE LA
POLYNESIE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Personnels enseignants

*Conformément aux articles 10 et 11 du décret 98-844
toute demande d'autorisation d'absence liée à l'exercice de
vos fonctions professionnelles doit être assortie d'un ordre
de mission, avec ou sans frais, à retirer auprès
de la direction des finances de l'université*

N O M :
Prénom :
Grade :

Du -
Au -

Motifs -
Destinations -

Modalités d'organisation des cours ET/OU examens pendant l'absence :

Fait à Punaauia, le

Signature du demandeur

AVIS du Directeur de département

Décision :

A Punaauia, le

Date :

La Présidente,

Pr. Louise PELTZER